

La FNIC CGT et son **histoire**

Mars 2010

Charonne, le 8 février 1962 :

UN CRIME D'ETAT !

Le 8 février 1962 : la police tue 8 personnes au métro Charonne, dont un apprenti de quinze ans et trois femmes, et en blesse des dizaines.

Maurice Pochard, 48 ans, trésorier du Syndicat National des Ingénieurs et Cadres des Industries Chimiques, qui décédera le 20 avril des suites des blessures reçues ce jour là sans être sorti du coma est la 9ème victime.

Cette manifestation du 8 février, à l'appel de la CGT, de la CFTC, de la FEN, de l'UNEF, du SGEN et du SNI, à laquelle se sont associés le Parti Communiste, le PSU et le Mouvement pour la Paix a été décidée le soir du 7 février à la bourse du travail. Elle répond aux attentats de l'OAS qui le jour même ont blessé à Paris plusieurs personnes, dont une fillette de quatre ans dans celui qui visait André Malraux. Elle répond aux attentats de la même organisation fasciste dans la région parisienne qui se multiplient depuis le début d'année 1962.



Maurice Pochard

Le 8 février 1962, 9 travailleurs syndiqués de la CGT dont 8 étaient membres du Parti Communiste Français ont été sauvagement assassinés par des brigades spéciales de police sur l'ordre de Maurice Papon, alors Préfet de police de Paris et de Roger Frey, Ministre de l'Intérieur du Gouvernement de l'époque.



Daniel Ferry



Raymond Wintgens



Anne-Claude Godeau



Hyppolite Pina



Edouard Lemarchand



Fanny Dewerpe



Maurice Pochard



Suzanne Martorell



Jean-Pierre Bernard

Déjà la manifestation du 19 décembre 1961, à l'appel de la CGT, de la CFTC et de l'UNEF (journée d'action contre l'OAS et pour la paix en Algérie) avait vu la police charger violemment, on devait compter une centaine de blessés dont les deux tiers étaient des femmes.

Avant aussi, le 17 octobre 1961, des milliers d'Algériens manifestent contre le couvre-feu discriminatoire décidé par Maurice Papon, préfet de police (et connu pour son activité sous Vichy « conseillant de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne de 20h30 à 5h30 du matin ». Des dizaines de milliers d'Algériens convergèrent le 17 vers le centre de Paris quand ses affrontements violents éclatèrent en divers points de la capitale. Si les faits ne sont pas contestés, il n'y a pas de bilan officiel crédible, le nombre exact d'Algériens jetés à la Seine des ponts de Neuilly, d'Argenteuil ou d'Asnières n'est pas connu, même si on estime à une centaine de morts et disparus. Entre 6.000 et 7.000 algériens ont été parqués au Palais des sports, des centaines de manifestants blessés ont été dirigés sur des hôpitaux, 88 y entreront entre le 19 et le 21 octobre en provenance de ce même Palais des sports où ils avaient été « accueillis » par un comité ad hoc...

MAIS, AVANT CHARONNE ?



Cette guerre d'Algérie commencée en 1954 qui s'achèvera en 1962 vient juste après celle d'Indochine (pas encore le Vietnam) que la France a perdue après la bataille de Dien Bien Phu. Les gouvernements successifs de la quatrième république, la droite et une grande partie de la gauche de l'époque (liés aux intérêts colonialistes) n'ont pas voulu tenir compte de la volonté des peuples colonisés d'accéder à leur indépendance. Ils vont donc engager et poursuivre pendant huit ans ce qu'ils nommeront « les opérations de maintien de l'ordre ».

La CGT s'est battue tout au long de cette période, contre ce colonialisme et ces guerres (celle d'Algérie comme celle d'Indochine), pour la paix.



La conquête de l'Algérie commencée en 1830 avait vu le statut du territoire varier du système de gouvernement militaire au rattachement au ministère de l'intérieur (gouverneur général). Au-delà de la fiction de l'Algérie française, la réalité en était une terre coloniale, neuf habitants sur dix étaient musulmans. La population issue de l'immigration européenne, française, italienne, espagnole, maltaise), la population juive avait acquis collectivement la citoyenneté française par le décret Crémieux en 1870, tandis que les musulmans ne pouvaient accéder à la citoyenneté que par la naturalisation après abandon de leurs traditions.

Le projet présenté sous le gouvernement Blum par Maurice Viollette admettait certains Algériens « à l'exercice des droits politiques des citoyens français » (et n'aurait bénéficié qu'à 25.000 la première année, pour services rendus), il ne sera pas voté.



Le manifeste lancé par Ferhat Abbas le 31 mars 1943 dénonce l'asservissement des neuf dixièmes de la population à une minorité appuyée sur le gouvernement général d'Alger (représentant de la France). Le « plan de scolarisation de novembre 1944 » est décrété, sur 1250000 de six à quatorze ans, moins de 100.000 sont scolarisés, mais l'égalité des chances est interdite par le choc des cultures et le mépris sous jacent de l'islam.

Le 8 mai 1945 après la mort d'un manifestant l'émeute éclate en Kabylie et dans la région de Sétif, suivie d'une répression impitoyable (le bilan officiel fera état de 103 victimes européennes et 1500 musulmanes).

Cette répression aveugle est notamment illustrée par le bombardement par la marine des villages de Kabylie, la déportation suivie de l'exécution sommaire des prisonniers (les chiffres selon les sources varient entre 15.000 selon la commission d'enquête dans le Constantinois et de 40.000 à 45.000 selon le consulat américain).



La loi du 20 septembre 1947 définit l'Algérie « comme un groupe de départements dotés de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation particulière ». Les avis de l'Assemblée algérienne nouvellement instituée doivent néanmoins être ratifiés par le gouvernement. Le principe du double collège mis en place par la France libre est maintenu : un électeur du premier (français d'origine) a le même poids politique que huit du second (musulmans).

Les rafles en France et en Algérie



L'armée française a débarqué en 1830 en Algérie. En 1847, avec la reddition d'Abdel Kader, c'est la fin de toute résistance algérienne et l'occupation totale de l'Algérie par la France.



Le 17 octobre 1961

Le coup d'état de De Gaulle, du 13 mai 1958, met fin à la quatrième république. Il s'est appuyé pour revenir au pouvoir sur l'armée, les partisans de l'Algérie française et les représentants du grand patronat.

La guerre ne cesse pas, l'opposition et la lutte pour la paix gagnent du terrain. Contrairement au Cameroun qui est, avec l'Algérie, le seul pays de l'Afrique coloniale à avoir mené une lutte de libération violemment réprimée par la France après 1955, il n'y a pas de soldats du contingent pour remonter toutes les horreurs de ces opérations de « maintien de l'ordre » (nous reviendrons dans un prochain article sur ces faits).

En avril 1961 une partie de l'armée, sous les ordres de quatre généraux, tente un coup d'état, heureusement le contingent ne suit pas entraînant son échec. Debré, premier ministre et partisan de l'Algérie française avait appelé la population française à faire barrage « par tous les moyens » à la possible arrivée des parachutistes sur les aéroports parisiens. Les militants de la CGT, ceux du Parti Communiste et d'autres se sont mobilisés, ce qui a bloqué les soutiens métropolitains (et patronaux) qui agissaient derrière les généraux d'Alger. La mobilisation pour la Paix grandit encore plus après cette tentative.

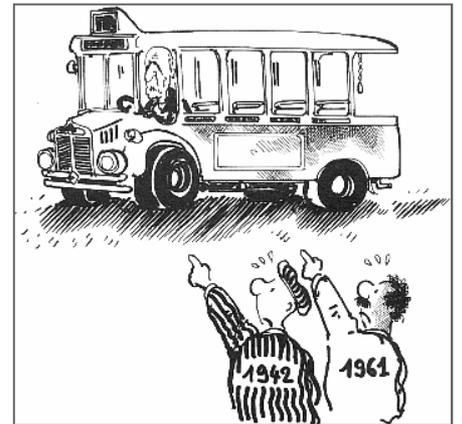
La formation de l'OAS, à la suite de l'échec du push, se traduit bientôt (en vue de déstabiliser le pays) par une suite d'attentats ciblés contre les partisans de la négociation et de la paix, d'abord en Algérie, puis très vite en métropole.

Les manifestations se multiplient, même si le nombre de manifestants est, au début, faible, **ce jusqu'au 8 février et les morts de Charonne**.

Des grèves sont déclenchées le lendemain. Le 13 février, ce sont des centaines de milliers de personnes (voire un million) qui suivent les obsèques.

Cette montée en force oblige le gouvernement à aller vers la paix. La négociation, les accords d'Evian du 18 mars 1962 sont entérinés par le référendum du 8 avril en France métropolitaine par 90,80% des exprimés, suivi par celui du 1er juillet 1962 en Algérie (91,23% des exprimés). L'indépendance est reconnue le 3 par De Gaulle. La République Algérienne naît le 5 juillet 1962.

On peut affirmer que cette manifestation du 8 février a été déterminante dans la lutte pour la paix en Algérie, ce crime d'état a été un tournant, parce que le peuple a pris conscience de cette nécessité.



Maurice Papon
Préfet de Police
de Paris



Métro Charonne 8 février 1962

ET LES LUTTES CONCOMITANTES ?

Le coup d'état de De Gaulle de 1958 convient aux milieux patronaux et à la réaction, ils l'ont soutenu. Des « Comités de salut public » fascistes se sont constitués, agression de militants, coups de main contre les organisations démocratiques... Mais le monde ouvrier réagit, les statistiques officielles en donnent la preuve : on comptabilise 580.000 grévistes en 1959, 839.000 en 1960 et 1 270 000 en 1961, les fonctionnaires n'étant pas comptés. Dans le même temps où s'amplifie le mouvement pour la paix en Algérie et contre la montée du fascisme, la CGT anime des actions revendicatives sur les salaires, la réduction du temps de travail, avec succès souvent.



En avril 1962, le directeur général de la banque Rothschild, Georges Pompidou devient premier ministre en remplacement de Michel Debré. Le patronat et ses représentants au gouvernement continuent leurs attaques dans le même temps (1957/1962) où les profits ont doublé pour les gros trusts que l'impôt sur la fortune a baissé de 4,2%, le pouvoir d'achat des salariés est inférieur de 4 à 10% selon les cas. Le 1^{er} mars 1963, la grève des mineurs commence. Le gouvernement répond par des ordres de réquisition (3 et 4 mars), la grève est généralisée et s'étend aux mineurs de fer à Lacq. La solidarité nationale et internationale, les arrêts de travail, les grèves conduiront à un accord gagnant et à la reprise du travail le 5 avril. Le gouvernement, le patronat ont ainsi subi un échec sévère sur les revendications qu'ils ont du satisfaire et sur leur volonté de réquisition.

LA FNIC CGT ET SES SYNDICATS



Nous ne relèverons que quelques titres et articles de La Voix des Industries Chimiques :

N° 135 de janvier 1962 : Agir avec plus de force contre le crime... L'OAS s'attaque aux militants et aux organisations de la classe ouvrière : le fascisme a, par nature, la haine des travailleurs... L'OAS vise par ses crimes actuels, à semer le doute, l'inquiétude... qui permettraient...la prise de pouvoir... l'appui que les éléments factieux reçoivent des forces les plus réactionnaires dans les milieux capitalistes et gouvernementaux...

N° 136 de mars 1962 : La paix c'est la victoire des peuples... indispensable rappel de la vérité ... la CGT et ses organisations ont été longtemps seules – en tant qu'organisations syndicales – à proclamer que les aspirations nationales du peuple algérien devaient être satisfaites et à organiser l'action pour qu'il en soit ainsi.

Dans le même numéro 136 est reproduite la réponse du 26 janvier 1956 de Faïl Ahmed, secrétaire du Syndicat des Industries Chimiques d'Alger parue dans la Voix n°89 de février 1956 : l'action de masse des prolétaires français contribuera dans une large mesure...l'idée de la négociation franche et loyale pour la cessation des hostilités et la proclamation du droit du peuple algérien à disposer de lui-même.

Trois ans après la fin de la guerre, notre Fédération dès 1965 organisera à Alger, avec la toute jeune organisation syndicale algérienne la première conférence en vue de la mise en place d'un Comité Antimonopoliste du Pétrole qui verra le jour en 1968. Cette conférence regroupant la plupart des syndicalistes des pays producteurs de pétrole notamment ceux du Moyen Orient.

